

Hypothèques

Souhaitez-vous un prêt hypothécaire de la Fondation Abendrot?

La Fondation Abendrot octroie des hypothèques pour l'acquisition d'immeubles d'habitation. Nos critères d'attribution sont les suivants:

Cadre de crédit

Pour les biens immobiliers à usage privé, les hypothèques de premier rang sont accordées jusqu'à 80 % de la valeur du bien.

Taux d'intérêts

La Fondation Abendrot octroie des hypothèques à des taux d'intérêt [SARON](#) et des hypothèques à taux fixe.

Nous ne proposons pas de taux d'intérêts inférieurs au taux d'intérêt minimal LPP.

Constitution de sûreté

Tous les prêts sont garantis par des lettres de créance de premier rang grevant le bien immobilier. D'autres mesures peuvent si nécessaire être convenues.

Amortissement

Un amortissement n'est en général pas prévu pour les hypothèques de premier rang. Au moment de la retraite, l'hypothèque doit être amortie à 50% de la valeur du bien immobilier.

Préavis de résiliation

Les hypothèques SARON peuvent être résiliées à la fin de chaque trimestre ou à l'échéance de la durée convenue. Les hypothèques fixes s'achèvent à l'expiration de la période convenue.

Dossier de demande

Les documents suivants sont nécessaires pour l'examen d'une demande d'hypothèque:

- Extrait du registre foncier (original ou copie)
- Description du bien immobilier
- Estimation du bien immobilier
- Attestation de financement du capital propre
- Autres documents utiles, par exemple dossier de vente ou un certificat de prévoyance (en cas de retraite imminente)

Traitement et durée de traitement de la demande

Pour le traitement d'une demande d'hypothèque, il nous faut environ six semaines après réception de tous les documents utiles.

Cela vous intéresse?

Si vous souhaitez bénéficier d'un prêt hypothécaire de la part de la Fondation Abendrot, nous vous prions de nous envoyer les documents susvisés. Nous répondrons volontiers à vos questions, par courrier ou par téléphone.